

REGLEMENT

Championnat d'échecs du Tarn et Garonne 2026

CONDITIONS GENERALES

Article 1: Conditions de participation

Peuvent y participer tous les joueurs, quelle que soit leur catégorie, possédant la licence A de la Fédération française d'échecs pour la saison 2025-2026 et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

Article 2 : Organisation

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et le Club d'Echecs Castel-Moissac.

Article 3 : Déroulement du championnat :

Un tournoi de 6 rondes sera organisé sur deux journées, trois rondes le samedi 21 février 2026 et trois rondes le dimanche 22 février 2026.

Le championnat se déroulera à Castelsarrasin au centre culturel 2, rue du soleil .

On pourra s'inscrire jusqu'à 9 h 15 le 21 février 2025

Début de la première ronde : 9h 30 le samedi

Début de la quatrième ronde : 9 h 30 le dimanche

Article 4 : Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) et entrées en application à partir du 1er janvier 2023. La compétition est homologuée FIDE .

Le tournoi sera joué suivant la cadence suivante : 60 min + 30s.

Article 5 : Appariements et départages

Les appariements se feront au système suisse intégral. A chaque ronde, les classements utilisés pour les appariements sont les derniers publiés par la FIDE , ou à défaut par la FFE .

Les départages adoptés seront dans l'ordre :

1 - Buchholz tronqué,

2 - Performance,

3 – Cumulatif

Article 6 : Classement

Le classement sera établi au nombre de points et selon le départage adopté. Le premier joueur aura le titre de champion du Tarn et Garonne 2026.

Article 7 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Frédéric Rivière (AFO1)

Article 8 : Prix

Des prix en nature récompenseront les trois premiers du classement ainsi que le premier jeune.

Les récompenses ne seront remises qu'aux joueurs présents à la remise des prix.

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le dimanche 22 février après la dernière ronde.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation devra être transmise à l'arbitre par écrit et signée avant la fin de la compétition.

Article 10 : Participants mineurs

Les joueurs mineurs resteront sous la responsabilité de leurs parents durant la durée du championnat.

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJ et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.